



Yaoundé le 28 novembre 2024

COMMUNIQUE DU RUBAC sur les sévices perpétrés sur la personne de Maître TAMFU Richard jeune avocat camerounais, membre de l'union des jeunes avocats du Cameroun

Le réseau des unions et associations des jeunes avocats des Barreaux de l'Afrique Centrale (**RUBAC**), vient d'apprendre avec effroi que **Maître TAMFU Richard**, jeune avocat avec résidence professionnelle à Douala au Cameroun, a été victime des actes d'une rare violence physique de la part de certains éléments de la gendarmerie nationale au cours d'une arrestation.

Les images devenues virales sur les réseaux sociaux, montrent une scène d'une incroyable barbarie qui ne saurait laisser indifférente aucune âme sensible.

Le RUBAC dénonce cette barbarie à visage humain qui semblait être l'apanage d'une époque aujourd'hui révolue.

Le RUBAC condamne avec la plus grande fermeté cette autre atteinte à la dignité humaine couplée de l'humiliation d'un avocat dans sa ville d'exercice professionnel.

Le RUBAC interpelle à la fois les autorités ordinales du Barreau du Cameroun ainsi que les pouvoirs publics Camerounais à se saisir de cette affaire pour qu'une solution juste soit trouvée et redorer l'image du jeune avocat en particulier et de l'avocat en général.

Le RUBAC reste solidaire de toutes les actions idoines que l'union des jeunes avocats du Cameroun (**UJAC**) entreprendra pour soutenir **Maître TAMFU Richard** dans cette pénible épreuve.

Par ailleurs, face à la recrudescence des exactions commises contre les avocats dans nos pays respectifs, **le RUBAC** tient à rappeler l'urgente nécessité pour les organisations internationales et nos Barreaux au-delà de simples communiqués de dénonciation, de mettre en place à l'échelle communautaire, des dispositifs de protection chargés de veiller à la sécurité de l'exercice professionnel de l'avocat et de lutter efficacement contre les atteintes à cet exercice.

Enfin, **le RUBAC** entrevoit mettre sur pied une commission de veille chargée de recenser, répertorier toutes les atteintes au droit des jeunes avocats dans l'espace **CEEAC** et de répercuter au niveau de l'Union des Avocats de l'Afrique Centrale (**UNAC**).

Fait à Yaoundé le 27 novembre 2024

Le Président,

Me Roly Claver BELLA